





Notre but

Travailler ensemble pour un monde plus juste et plus équilibré

EY s'engage à prendre une part active dans la construction d'un monde nouveau. Nous formons des leaders et des équipes d'exception, qui créent de la valeur à long terme pour l'ensemble des parties prenantes en vue de favoriser une croissance durable et équitable. Nous aspirons à offrir de la qualité dans tout ce que nous faisons pour aider à renforcer la confiance dans les économies du monde entier.

Nos valeurs

Ce que nous sommes

- ▶ Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel et d'esprit d'équipe et d'inclusivité.
- ▶ Des hommes et des femmes qui partagent l'énergie, l'enthousiasme et le courage des leaders.
- ▶ Des hommes et des femmes qui savent bâtir des relations justes et durables.

Notre ambition

- ► Créer de la valeur à long terme en étant l'entreprise de services professionnels la plus digne de confiance et distinctive.
- ► Créer de la valeur pour nos clients, nos collaborateurs et associés, pour la société ainsi que de la croissance à long terme.



Ai-je consulté mes collègues de façon constructive ?

2

Ai-je démontré un engagement clair en faveur de la qualité dans le cadre des services rendus ?

3

Ce que je fais est-il licite et conforme aux normes de notre profession ?

Mise en œuvre du Code

Le Code aide à guider notre comportement, mais il ne peut pas couvrir toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Il est destiné à vous aider à réfléchir à la façon dont nous vivons nos valeurs à la fois dans la façon dont nous prenons des décisions et dans nos comportements. Nous respectons toujours les lois et règlementations ainsi que nos propres politiques, règles et procédures.



4

Mon intégrité est-elle en danger, est-ce que je ne risque pas de compromettre EY ou les clients d'EY ? 5

Suis-je bien en accord avec les valeurs d'EY?

6

Suis-je respectueux des points de vue et des parcours différents des autres personnes ?

Comment mettons-nous le Code en œuvre ? Comment chacun d'entre nous peut-il être assuré d'agir en conformité avec les préceptes contenus dans le Code ? Comment alertons-nous si nous avons un problème ou suspectons un comportement qui ne correspond pas aux principes énoncés dans le Code ?

Si vous n'êtes pas sûr de la conduite à tenir ou que vous vous trouvez confronté à une question délicate, la liste des questions qui suivent devrait vous aider à déterminer la conduite à tenir.



Parmi les diverses actions possibles, ai-je choisi la plus conforme à l'éthique ? Suis-je à l'aise avec mon choix ?

8

Si je devais documenter ma décision, suis-je convaincu qu'une autre personne qui la reverrait serait en accord avec la mesure que j'ai prise? 9

Mes actes pourraient-ils porter atteinte à la réputation d'EY ?

Dans le cas où certains des principes édictés dans le Code, ou la façon de les appliquer, ne seraient pas compris, il vous appartient de consulter un professionnel possédant les qualifications nécessaires pour répondre à vos questions.





Notre engagement

Le Code de conduite mondial s'applique à tout associé et collaborateur d'EY, quels que soient son rôle, sa position ou le métier dont il relève.

Nous aspirons

à offrir de la qualité dans tout ce que nous faisons pour aider à renforcer la confiance dans les économies du monde entier.

Nous assurons

la promotion et la défense des valeurs du Code de conduite au quotidien par notre comportement et dans toutes nos activités professionnelles.

Nous agissons

selon les principes énoncés par le Code.

Nous encourageons

chacun à consulter et à recueillir les conseils des personnes désignées pour aider à son application.

Nous sommes conscients

que des infractions au Code sont inacceptables et que nous sommes encouragés à les signaler chaque fois que nous avons connaissance d'un comportement non conforme au Code.

Aucun collaborateur ou associé

ne peut être sanctionné pour avoir signalé, de bonne foi, un comportement illégal ou non éthique.

Nous sommes conscients

que des infractions au Code peuvent conduire à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail.

Nous confirmons formellement

que nous avons pris connaissance des principes exposés dans le Code de conduite mondial et que nous nous engageons à les respecter.

Code de conduite mondial EY

Notre Code de conduite mondial s'organise en **cinq thèmes** qui énoncent les principes généraux auxquels chacun doit se référer pour guider son comportement quelle que soit l'activité concernée :

Travailler

ensemble dans un esprit d'équipe

2

Travailler avec les clients, les régulateurs et les tiers

3

Agir avec une parfaite intégrité professionnelle

4

Rester objectif et préserver son indépendance 5

Protéger les données, l'information et le capital intellectuel

Travailler ensemble dans un esprit d'équipe

Nous créons

un climat de confiance et construisons des relations qui permettent à chacun d'assumer son engagement personnel et professionnel pour faire ce qui est approprié et justifié.

Nous nous respectons

les uns les autres, nous valorisons les différences et nous nous efforcons de créer un environnement inclusif exempt de discrimination, d'intimidation et de harcèlement. Ne sont pas tolérés les mauvais traitements fondés sur l'âge, le handicap, le genre et l'identité ou l'expression de genre, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle, les autres dimensions identitaires utilisées dans certaines sociétés telles que l'ethnie, la couleur, la culture ou l'origine raciale ; ou toute autre forme de maltraitance basée sur des différences apparentes relatives aux caractéristiques humaines.

Nous tirons avantage

de nos différences pour créer un environnement inclusif où chacun se sent valorisé pour ce qu'il est, a un sentiment d'appartenance et souhaite donner le meilleur de lui-même à chaque rencontre.

Nous nous engageons

à former des équipes diversifiées et à maximiser la richesse des différents points de vue et parcours au sein de nos équipes.

Nous consultons

toute personne utile et prenons en compte la diversité des points de vue, y compris lorsqu'ils remettent en cause notre propre avis.

Nous privilégions

l'intégrité, le respect mutuel, l'esprit d'équipe et l'inclusivité.

Nous nous engageons

à communiquer dans un esprit d'ouverture et de sincérité.

Nous comptons

les uns sur les autres pour fournir un service de qualité à nos clients et pour notre développement individuel, et nous sommes personnellement responsables envers les autres membres de l'équipe de la contribution que nous apportons.

Nous encourageons et favorisons

le développement professionnel des collaborateurs et associés, et valorisons l'accomplissement individuel et l'acquisition permanente des compétences.

Nous accueillons et transmettons

de manière régulière, franche et constructive, tous commentaires et observations sur nos travaux et nous valorisons le succès.









Travailler avec les clients, les régulateurs et les tiers

Il n'est pas de client ou de relation extérieure qui soit plus important que l'éthique, l'intégrité et la réputation d'EY.

Travailler avec les clients

Nous nous engageons

en tant que professionnels, à mériter la confiance qui nous est accordée par les marchés de capitaux et autres

Nous nous engageons

à rendre des services de qualité qui reflètent nos capacités professionnelles, qui soient adaptés aux enjeux et besoins spécifiques de nos clients, et conformes aux termes et conditions de nos lettres de mission.

Nous nous montrons

déterminés et courageux face aux défis à relever pour nos clients et ne craignons pas de leur communiquer des informations même quand elles sont désagréables.

Nous examinons

non seulement si nous pouvons accepter une mission, mais aussi si nous devrions l'accepter.

Nous soutenons

nos collaborateurs nos collaborateurs et associés et nous cesserions de travailler pour tout client qui ferait indument pression sur eux ou menacerait le bon exercice de leurs devoirs professionnels.

Travailler avec les régulateurs

Nous respectons

les normes professionnelles et les règles qui nous sont applicables et apportons notre concours aux autorités de contrôle qui surveillent nos professions pour s'assurer que les règles et les normes sont conformes aux attentes du marché.

Travailler avec les parties prenantes, les tiers et autres ...

Nous rejetons

toute pratique illégale dans la vie des affaires et tout comportement qui ne serait pas conforme à l'éthique.

Nous refusons

de travailler avec tout client ou personne dont les valeurs sont incompatibles avec notre Code de conduite mondial.

Nous coopérons

avec les autres membres de notre profession sur des enjeux d'intérêt public, dans les conditions appropriées.

3

Agir avec une parfaite intégrité professionnelle

Notre intégrité professionnelle

Nous nous conformons

aux lois, à la réglementation et aux normes qui sont applicables dans l'exercice de nos métiers¹.

Nous protégeons

la réputation d'EY. Nous ne dénaturons pas les positions exprimées par EY en matière professionnelle ou autre.

Nous nous attachons

à promouvoir une culture de la consultation. Nous abordons les questions d'éthique et nous consultons de façon appropriée pour aider à les résoudre. Nous ne nous cachons pas les difficultés et ne contournons pas les problèmes.

Nous comprenons et appliquons

les politiques, les règles et les procédures d'EY, y compris celles qui font partie intégrante de notre système de gestion de la qualité.

Nous mettons

à votre disposition un dispositif d'alerte professionnelle pour signaler tout agissement non éthique.

Nous reconnaissons

que chacun est responsable de la mise à jour permanente des connaissances et du partage des meilleures pratiques et des innovations.

Notre approche concurrentielle

Nous reconnaissons

que notre avantage concurrentiel se fonde exclusivement sur l'excellence de nos conseils professionnels et sur la qualité de nos produits, de nos solutions et de nos prestations de service.

Nous agissons

avec un fort esprit de compétition sans nous départir d'une conduite parfaitement intègre.

Nous nous interdisons

d'offrir des incitations personnelles pour obtenir une mission ou d'autres avantages.

La documentation de nos travaux

Nous documentons

de façon appropriée les missions et les travaux réalisés selon les principes d'EY et les obligations légales ou professionnelles.

Nous ne détruisons ni ne modifions

aucun document, ou nous ne recommandons en aucun cas leur destruction ou leur modification, pour des motifs qui seraient illicites ou inappropriés.

Nous archivons et conservons

la documentation de manière appropriée et pour la durée requise par nos obligations professionnelles.

^{1:} Voir Addendum France à la fin du document

Nos honoraires

Nous facturons

des honoraires adéquats, conformes aux termes de notre lettre de mission et aux normes professionnelles.

Heures et frais

Nous enregistrons

les heures consacrées à la mission et les frais engagés dans nos systèmes.

Nous engageons

les débours en suivant les règles fixées par EY ou, après accord spécifique, selon les politiques de frais du client.





Rester objectif et préserver son indépendance

Notre objectivité

Nous veillons

à conserver et à affirmer notre objectivité et notre indépendance, sachant qu'elles sont déterminantes pour l'exercice de nos responsabilités professionnelles.

Nous manifestons

un esprit critique approprié dans l'exercice de nos activités.

Nous écartons

toute pression injustifiée des clients ou des tiers.

Nous restons vigilants

en matière de conflits d'intérêt personnels ou professionnels, et prenons immédiatement les mesures appropriées pour résoudre ou gérer tout conflit qui pourrait survenir.

Nous refusons

toute somme ou quelque autre avantage qui pourrait être perçu comme de nature à influencer nos conclusions ou nos conseils ou qui serait non conforme aux politiques EY.

Notre indépendance

Nous nous conformons

aux règles d'indépendance d'EY, y compris les restrictions applicables aux membres de nos familles, ainsi qu'aux normes professionnelles, lois et réglementations locales plus restrictives, et nous effectuons les déclarations requises dans les délais.

Nous évitons

toute relation qui pourrait porter atteinte – ou paraître porter atteinte – à notre objectivité ou à notre indépendance.

Nous exerçons

un contrôle permanent de notre indépendance.

Protéger les données, l'information et le capital intellectuel d'EY

Nous respectons et protégeons

les données et informations confidentielles relatives aux clients ou à des tiers, ainsi que les données personnelles et informations relatives aux collaborateurs et associés EY. Nous partageons les informations uniquement pour des raisons professionnelles et conformément aux politiques EY, et à nos obligations légales et professionnelles.

Nous prenons

les mesures nécessaires pour préserver nos documents, matériels informatiques et autres équipements électroniques contenant des données et informations personnelles ou confidentielles et nous respectons les politiques EY sur la sécurité de l'information et l'utilisation des ressources technologiques.

Nous signalons

rapidement toute perte, vol ou divulgation inappropriée d'informations personnelles ou confidentielles conformément aux lois applicables et aux politiques d'EY.

Nous n'utilisons pas

de données confidentielles ou d'informations personnelles à des fins personnelles et nous nous conformons aux lois et politiques EY sur les opérations d'initiés.

Nous utilisons

les réseaux sociaux et les ressources technologiques de manière responsable et respectons la confidentialité de tous ceux avec qui nous travaillons.

Nous obtenons, développons et protégeons

le capital intellectuel de manière appropriée. Nous respectons les restrictions liées à son utilisation et à sa reproduction.





Addendum France au Code de conduite mondial

Les dispositions du code de conduite mondial s'appliquent à l'ensemble des entités EY en France et à l'ensemble de leurs collaborateurs et associés.

En outre, chacun doit impérativement respecter les obligations légales et réglementaires françaises, qu'il s'agisse de dispositions générales ou d'obligations spécifiques à son métier, tels que le code de déontologie de sa profession concernée (commissaire aux comptes, expert-comptable ou avocat) et les normes professionnelles.

En ce qui concerne les dispositions générales, chacun d'entre nous doit être exemplaire en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ainsi que contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Il appartient ainsi à chacun d'entre nous d'appliquer avec toute la diligence nécessaire :

la Charte anti-corruption, établie en application de la loi Sapin 2, qui décline les grands principes du code de conduite mondial, avec des scénarios de corruption et de trafic d'influence que chacun pourrait être amené à rencontrer en pratique. Elle définit et illustre les comportements à proscrire en matière de corruption et de trafic d'influence.

la procédure relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui prend en compte la législation en vigueur en France et en particulier les dispositions du Code monétaire et financier transposant les 4ème et 5ème Directives européennes anti-blanchiment.

Nous mettons à disposition de l'ensemble des collaborateurs et associés un dispositif d'alerte professionnelle qui permet de signaler tout agissement non éthique via deux adresses e-mails dédiées :

- alerte.professionnelle@ey-avocats.com, lorsque les faits sont signalés par un collaborateur ou associé d'Ernst & Young Société d'Avocats ou de EY **VENTURY Avocats**
- alerte.professionnelle@fr.ey.com, pour les collaborateurs et associés des autres sociétés.

La charte anti-corruption et l'ensemble des politiques et procédures applicables en lien avec le code de conduite mondial et les comportements à adopter sont disponibles sur l'Intranet.

Où trouver de l'aide

Aucun code ne peut couvrir la totalité des situations - chacun d'entre nous peut avoir besoin, dans la vie professionnelle courante, de demander avis et conseils aux autres.

EY a depuis longtemps développé une culture de la consultation. Au-delà des relations établies en interne, chaque collaborateur peut s'appuyer sur le réseau des personnes spécialement habilitées pour donner des consultations et des conseils. Auprès d'elles, chacun pourra s'assurer qu'il remplit fidèlement ses engagements et agit conformément au Code de conduite.

Vous pourrez trouver conseils et orientations au niveau mondial, régional et national auprès de :

- La Direction du Risk Management
- La Direction de la Qualité de votre ligne de services
- La Direction Technique (Professional Practice Group)
- La Direction des Ressources Humaines
- ▶ La Direction Juridique (General Counsel Office GCO)
- La Direction de l'Indépendance
- Policy Finder portail en ligne comprenant les règles et procédures, y compris les outils et les bases de données.
- Les dispositifs d'alerte professionnelle
- Discover portail de partage de connaissances

EY | Audit | Conseil | Fiscalité et Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et traite les données personnelles, ainsi que sur les droits dont bénéficient les personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données, sont disponibles à l'adresse suivante : ey.com/privacy. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2024 EY et Associés Tous droits réservés. Studio Design Center - 2408DC234

ED None

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

ey.com/fr